

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

N° VA_DEL2023_27

Objet : Affectation de crédits destinés aux associations œuvrant en faveur des Aînés au titre de l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAËY, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique envers les aînés à soutenir les actions des associations visant à contribuer au bien-être et à l'animation des aînés de la Commune.

Un crédit de 18 328 euros a été inscrit au budget primitif 2023 dont 1 878 euros d'aide au transport, 300 euros de subvention exceptionnelle et 3 200 euros de subvention en investissement représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des associations œuvrant dans ce domaine.

Les associations subventionnées doivent avoir signé un contrat d'engagement républicain avec la ville pour l'attribution de leur subvention, conformément à l'article 10-1 n°2000-321 du 10 avril 2000, introduit par la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, imposant à toute association, le respect des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et pose l'interdiction de remise en cause du caractère laïque de la République.

D'autre part, en cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après instruction des demandes déposées par les associations, il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer les subventions proposées.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 15 mars 2023, il est proposé aux membres du conseil d'attribuer les subventions

conformément au tableau ci-joint pour un montant total de 18 328 euros.

Imputations comptables : 6574 61 4500, 20421 4238 4500
Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.0 Aînés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023

PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS VILLENEUVOISES 2023

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022	DEMANDES 2023	Subvention fonctionnement	Subvention aide au transport	Subvention exceptionnelle	Subvention investissement	PROPOSITIONS 2023
BON TEMPS	1 813 €	3 313 €	1 500 €	313 €	- €	1 500 €	3 313 €
SCHUMANN	1 513 €	1 313 €	1 000 €	313 €	- €	- €	1 313 €
PETIT BOSQUET	1 813 €	1 813 €	1 500 €	313 €	- €	- €	1 813 €
GENETS D'OR	1 200 €	1 400 €	1 400 €	- €	- €	- €	1 200 €
AGE D'OR	1 313 €	1 313 €	1 000 €	313 €	- €	- €	1 113 €
HENRI RIGOLE	1 613 €	1 613 €	1 300 €	313 €	- €	- €	1 613 €
AMITIES LOISIRS	700 €	1 750 €	650 €	- €	- €	1 100 €	1 750 €
UTL	1 000 €	2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	1 000 €
ABLAV	2 000 €	3 000 €	3 000 €	- €	- €	- €	3 000 €
ARC EN CIEL	1 313 €	1 913 €	1 000 €	313 €	- €	600 €	1 913 €
TOITMOINOU	- €	600 €	-	- €	150 €	- €	150 €
DEBOUT LES AINES	- €	1 500 €	-	- €	150 €	- €	150 €
TOTAL	14 278 €	21 528 €	14 350 €	1 878 €	300 €	3 200 €	18 328 €

PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS VILLENEUVOISES 2023

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022	DEMANDES 2023	Subvention fonctionnement	Subvention aide au transport	Subvention exceptionnelle	Subvention investissement	PROPOSITIONS 2023
BON TEMPS	1 813 €	3 313 €	1 500 €	313 €	- €	1 500 €	3 313 €
SCHUMANN	1 513 €	1 313 €	1 000 €	313 €	- €	- €	1 313 €
PETIT BOSQUET	1 813 €	1 813 €	1 500 €	313 €	- €	- €	1 813 €
GENETS D'OR	1 200 €	1 400 €	1 400 €	- €	- €	- €	1 200 €
AGE D'OR	1 313 €	1 313 €	1 000 €	313 €	- €	- €	1 113 €
HENRI RIGOLE	1 613 €	1 613 €	1 300 €	313 €	- €	- €	1 613 €
AMITIES LOISIRS	700 €	1 750 €	650 €	- €	- €	1 100 €	1 750 €
UTL	1 000 €	2 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	1 000 €
ABLAV	2 000 €	3 000 €	3 000 €	- €	- €	- €	3 000 €
ARC EN CIEL	1 313 €	1 913 €	1 000 €	313 €	- €	600 €	1 913 €
TOITMOINOUS	- €	600 €	-	- €	150 €	- €	150 €
DEBOUT LES AINES	- €	1 500 €	-	- €	150 €	- €	150 €
TOTAL	14 278 €	21 528 €	14 350 €	1 878 €	300 €	3 200 €	18 328 €